

MAIRIE DE MIONNAY
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 MAI 2017

Convocation du 21 avril 2017

Présents : H. Cormorèche, M. Girer, T. Lapalu, G. Devrieux, F. Ducray, N. Curtet, H.Fayard, A. Fayot, E. Fleury, N.Garampon, C. Pichoud, A. Rey, F.Roucaayrol, G. Virone

Absents : JL Bourdin, S. Farenc J. Burdet, Y.Dhomont,

Pouvoirs : JL Bourdin à H. Cormoreche, S.Farenc à N.Curtet

M. le Maire sollicite le conseil municipal pour l'ajout d'un point à l'ordre du jour : Personnel. Tableau des emplois modification. Accord de l'assemblée à l'unanimité

1. Désignation du secrétaire de séance

M. Girer est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 7 avril 2017 est approuvé à l'unanimité avec une modification. N.Curtet signale une erreur de rédaction. Concernant le point 9 versement des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes il fallait lire : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de fixer le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 42,49 % de l'indice 1022
- Décide de fixer le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions des Adjointes à 13,24% de l'indice 1022

Arrivée d'Emilie Fleury

3. Mise en compatibilité du PLU. PAE de la Dombes. Avis

M. Girer rappelle l'enquête publique qui s'est déroulée du 8 novembre au 9 décembre 2016 ainsi que les remarques émises par le commissaire enquêteur :

- Une réserve visant à augmenter la densification de la zone, chose faite en augmentant de 1,8 hectares la surface destinée à la construction,
- deux recommandations :
 - Adapter le règlement en conséquence. Le règlement a été modifié afin d'élargir les possibilités de commerce dans la zone, hors commerce de détail.
 - La Communauté de Communes de la Dombes a justifié son choix de ne pas augmenter le coefficient d'emprise au sol.
 - L'importance de la gestion de l'écoulement des eaux pluviales a été mise en avant : après projet, le terrain d'emprise rejettera moins d'eaux pluviales qu'actuellement.

Le conseil communautaire a délibéré le 30 mars afin de lever la réserve et de prendre en compte les recommandations émises par le commissaire enquêteur concernant la densification de la zone.

La Préfecture saisit maintenant la commune pour avis sur le dossier de mise en compatibilité du PLU pour le projet d'aménagement de la ZAC Parc d'activités économiques de la Dombes à Mionnay.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés émet un avis favorable sur la mise en compatibilité du PLU nécessaire à la réalisation du projet d'aménagement de la ZAC Parc d'activités économiques de la Dombes à Mionnay.

M. Girer précise que la déclaration d'utilité publique pourrait être délivrée par les services de la Préfecture mi-juin, ce qui permettrait d'envisager l'installation de la première entreprise en 2019.

4. Jury d'assises. Désignation

M. le Maire rappelle que comme chaque année le conseil municipal est amené à tirer au sort des jurés d'assises. Six personnes doivent être tirées au sort sur la liste électorale.

Les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile de la constitution de cette liste ne devront pas être retenues.

Le conseil municipal tire au sort : Mme Stéphanie Thirial, M. Daniel Vichard, Mme Nicole Roucayrol, Mme Maria Cuchet, M. Guillaume Plantier, Mme Emilie Joubert.

5. Recrutement apprentie rentrée scolaire 2017-2018

Mme Devrieux rappelle que depuis 2009 une apprentie est recrutée afin de préparer son CAP petite enfance à l'école maternelle de Mionnay. L'apprentie recrutée sur 2016 préparait son CAP en un an. Il convient donc de la remplacer pour la rentrée prochaine.

M. le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur cette proposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires afin de conclure le contrat d'apprentissage pour recruter une jeune en formation CAP petite enfance en un an et à signer le contrat d'apprentissage avec la jeune recrutée.

6. Restaurant scolaire. Marché public. Choix prestataire

Mme Devrieux rappelle au conseil municipal qu'une consultation a été lancée pour retenir le prestataire qui gèrera la restauration scolaire pour l'année scolaire 2017-2018, marché reconductible une fois un an.

Dans cette consultation, les candidats devaient répondre à trois types de prestations :

- Offre de base : service sur 4 jours par semaine scolaire ;
- Option 1 : service sur 5 jours par semaine scolaire ;
- Option 2 : 20% de bio dans l'approvisionnement (applicable à l'offre de base et à l'option 1).

Après analyse des offres des entreprises SHCB, Elior, Newrest restauration, Ascanis et Sud Est Restauration, il a été décidé conformément au règlement de consultation d'auditionner les trois candidats dont les offres sont les plus intéressantes au regard des critères de sélection des offres afin de faire compléter et améliorer ces offres pour répondre parfaitement aux objectifs attendus.

L'audition des candidats a eu lieu le mercredi 5 avril 2017. Mme Devrieux présente le rapport d'analyse des offres définitif prenant en compte les offres finales des trois entreprises auditionnées SHCB, Elior, Coralys-Newrest Restauration.

Mme Devrieux informe l'assemblée de la proposition de la Commission restaurant scolaire d'attribuer à la société Coralys - Newrest restauration le marché pour la gestion et l'exploitation du service de restauration

scolaire à compter de la rentrée de septembre 2017, marché pour une durée de un an renouvelable une fois un an sur la base de l'offre de base (4 jours) et option 2 (20% bio) pour un montant de 81 618 € TTC

Elle précise qu'avant la signature du marché, l'entreprise Newrest restauration devra confirmer le prix unitaire des repas adulte à 4,90 € HT soit 5,17 € TTC par repas, une incohérence ayant été relevée dans le détail par poste pour ce prix.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité:

- décide de retenir pour assurer la gestion et l'exploitation du service de restauration scolaire, à compter de la rentrée de septembre 2017, la société Coralys - Newrest Restauration, marché d'une durée de un an renouvelable une fois un an.

- autorise Monsieur le Maire à signer les pièces du marché, s'élevant à la somme de 81 618 € TTC pour l'offre de base et l'option 2 (20% de bio), pour l'année scolaire 2017-2018, ainsi que l'ordre de service de prolongation du marché si besoin.

7. Restaurant scolaire. Tarifs usagers.

M. le Maire précise que ce point sera présenté au conseil de juin.

8. Restaurant scolaire. Règlement 2017-2018.

M. le Maire précise que ce point sera présenté au conseil de juin.

9. TAP. Tarifs usagers.

M. le Maire précise que ce point sera présenté au conseil de juin.

10. Règlement des Temps d'Activités Périscolaires. Approbation

M. le Maire précise que ce point sera présenté au conseil de juin.

11. Participation aux frais de séjours en centres aérés 2017

M. le Maire rappelle à l'assemblée les décisions des années précédentes concernant la participation de la commune aux frais de séjours des enfants de Mionnay en centres aérés à la journée dans les centres agréés environnants.

Il demande au Conseil Municipal s'il souhaite renouveler pour l'année 2017 cette participation, et pour quel montant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité fixe à 2,20 € par jour et par enfant la participation de la commune aux frais d'inscription en centre aéré durant les mois de juillet et août 2017. Cette somme sera réglée directement à l'établissement, après déduction de cette somme sur la facture présentée à la famille, ou directement à la famille, sur présentation de justificatifs, si cette déduction n'a pas été faite ;

12. Aide aux vacances du personnel communal 2017

M. le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 13 octobre 1995 renouvelée chaque année depuis cette date, concernant l'aide financière que la commune peut apporter à ses employés pour les vacances de leurs enfants.

M. le Maire rappelle la délibération du 13 mai 2016 qui fixait ainsi les montants maximum pouvant être alloués à une même famille :

1 enfant concerné dans la famille	171 €
2 enfants concernés	209 €
3 enfants concernés	257 €

Ces sommes sont allouées sur la base des tarifs journaliers communiqués par M. le Préfet, et sur la base de la dépense réelle restant à la charge des parents.

F. Roucayrol ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de définir pour l'année 2017 les conditions d'octroi des aides aux vacances, à savoir, au maximum :

- o pour 1 enfant 171 €
- o pour 2 enfants 209 €
- o pour 3 enfants 257 €

13. Correspondant défense. Nomination

M. le Maire informe le Conseil que nous sommes sollicités par la délégation militaire départementale pour nommer un correspondant défense sur la commune. Celui-ci devra faire partie du Conseil Municipal.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de nommer M. Fabrice Roucayrol comme correspondant défense.

14. Tenue des bureaux de vote. Elections législatives 11 et 18 juin

Les élus sont invités à tenir les bureaux de vote pour les élections législatives les dimanches 11 et 18 juin.

M. le Maire rappelle aux élus la nécessité de leur présence en journée pour tenir les bureaux de vote et en soirée pour le dépouillement.

15. Personnel. Modification du tableau des emplois

M. le Maire rappelle le projet municipal de création d'un accueil périscolaire les mercredis après l'école. Il précise qu'il convient de créer un poste pour gérer l'ensemble des temps : TAP, périscolaire midi et mercredi après-midi. En fonction des réformes qui pourraient avoir lieu sur les TAP, ce poste pourra également évoluer l'année prochaine avec la gestion de l'APM.

Mme Devrieux précise que plusieurs pistes avaient été envisagées avec notamment une prise de contact avec l'association Léo Lagrange et la gestion en direct. C'est cette option qu'il est proposé de retenir ce soir en créant un poste de responsable des temps périscolaires.

M. Girer rappelle que les chiffrages de Léo Lagrange pour l'ensemble du périscolaire atteignaient plus de 70 000 €.

G. Devrieux précise que dans le cadre du projet de déclaration en ACM à la rentrée 2018/2019 il conviendra que la commune gère l'ensemble des temps périscolaires du matin, du midi et du soir pour bénéficier de la subvention CAF et que les tarifs applicables soient modulés en fonction du quotient familial.

A la rentrée 2017/2018 le nombre de surveillants sur le temps périscolaire de midi sera stable.

M. Girer précise que le futur responsable des temps périscolaire a présenté à la commission un projet sur quatre ans et que la municipalité ne peut s'engager que sur les deux premières années. Il ajoute que ce projet pourra être mené sans augmenter les impôts.

M. le Maire et la commission scolaire proposent à l'assemblée de revoir le tableau des emplois.

Il convient de créer un poste de responsable des temps périscolaires d'une durée de 31 heures par semaine sur 37 semaines soit une durée annualisée de 25,09 heures soit 25,05 minutes sur les cadres d'emploi d'adjoint d'animation et d'animateur territorial.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de créer un poste de responsable des temps périscolaires d'une durée de 25,09 heures sur les cadres d'emploi d'adjoint d'animation et d'animateur territorial. Il dresse la liste ainsi modifiée des emplois de la commune à compter du 15 mai 2017.

16. Comptes rendus des commissions

-T. Lapalu pour la commission bâtiments donne un compte-rendu de l'avancement des travaux d'accessibilité tranche 1.

- T. Lapalu précise que trois rideaux métalliques ont été installés au restaurant scolaire afin de sécuriser les portes d'entrée du bâtiment.

- T. Lapalu informe le Conseil que les travaux prévus au préau sud de l'école primaire ont été reportés à fin mai faute de livraison des portes fenêtres.

- T. Lapalu rappelle les mesures liées au plan vigipirate qui s'appliquent pour les manifestations. Concernant le POM, suite à l'avis du SDIS, il convient de modifier notre système d'alarme et d'accepter le devis de l'entreprise Michel pour un montant de 5 594,03 € HT.

- F. Ducray pour la commission association rappelle le rendez-vous prévu samedi 6 mai afin de préparer la réunion des associations le 13 mai.

-F. Ducray pour la commission communication précise que la distribution de la Lettre d'avril est achevée. Le contrat pour la publication de l'agenda 2018 sera étudié en commission.

- N.Curtet pour le CMJ précise que suite à l'absence de J.Burdet Mme Guillot-Comtet vient en renfort pour encadrer les jeunes.

- N. Curtet précise que la collecte des bouchons aura lieu ce samedi 6 mai.

- N.Curtet évoque le projet d'associer le CMJ a la remise de la plaque pour Elvin Morin. M. le Maire précise qu'il convient d'attendre le retour de la famille pour l'organisation d'une telle cérémonie. M. le Maire précise que les dons collectés ont permis l'achat de cette plaque au nom des amis d'Evin et des habitants de la commune, le solde a été remis à la famille.

- N Curtet pour la commission fleurissement précise que les plantations pour le fleurissement d'été vont démarrer mi-mai. La commission fleurissement devra chercher un nouveau fournisseur pour les plants, la personne des serres de Monthieux s'arrêtant ce printemps. F.Roucroyol remercie M. Curtet pour la plantation de la jachère fleurie.

- A. Fayot précise qu'une réunion de la commission sécurité pour faire le point de la vidéoprotection sera organisée dans les prochaines semaines.

- A.Rey et F. Ducray rappellent les dates du Poussey le 2 septembre et du forum des associations le 9 septembre.

17. Questions diverses

- M. le Maire informe le Conseil qu'il n'a pas exercé le droit de préemption pour un bien référencé au cadastre AA 107.

- M. le Maire informe le Conseil du retour de préconisation du CAUE pour la construction de la salle sportive polyvalente. Il précise que la consultation vient d'être lancée dans le journal de la Voix de l'Ain. L'ouverture des offres est prévue les 9 et 16 juin, une réunion toutes commissions aura lieu le 16 juin à 20h30.

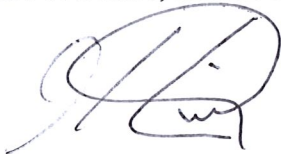
- M. le Maire précise qu'il a signé le devis de l'entreprise Bodet pour la mise en conformité du coffret électrique des cloches de l'église et le remplacement des moteurs de volée des deux cloches pour 4174 € HT

- M. le Maire informe le Conseil qu'il a signé le devis de l'entreprise Chapeland pour le curage de l'étang Polleteins pour 10 470 € HT. M. le Maire précise que le bassin devra rester à sec pendant une période. Il conviendra de réfléchir à le laisser peut-être sans eau. T. Lapalu précise qu'il faudra associer le lotissement de Polleteins à la réflexion.

Arrivée de J. Burdet

- M. le Maire informe le Conseil qu'il a signé le devis de l'entreprise Axis Conseil pour la réalisation d'un levé topographique pour le montant de 3 950€ HT pour le projet de raccordement des Platières à l'assainissement collectif.
 - M. le Maire précise qu'un accident a eu lieu cette semaine sur la RD 1083 au niveau du POM. Le feu a été endommagé. F. Ducray demande s'il n'est pas possible de mettre des dos d'âne sur la RD. M. le Maire répond que le Conseil départemental sera opposé à cette demande et précise qu'un dos d'âne peut être générateur de bruit.
 - M. le Maire informe le Conseil des dégradations sur les logettes électriques au centre du village durant le week-end de Pâques.
 - M. le Maire précise que le fauchage des accotements des routes a débuté.
 - M. le Maire évoque le projet de l'entreprise Métras qui recherche un hectare pour l'implantation d'un crématorium dans la nouvelle zone d'activité. M. le Maire précise que la commune pourrait porter le projet et via une délégation de service attribuer à une société la gestion du crématorium. M. le Maire ajoute que l'implantation d'un tel équipement sur la commune permettrait de rapporter une somme non négligeable à la commune. Une réunion avec l'entreprise Métras sera programmée pour évoquer le projet.
 - M. le Maire informe le Conseil qu'un restaurateur est très intéressé par le restaurant au centre du village. Le projet de reprise est en bonne voie.
 - G. Devrieux demande à M. Girer s'il est obligatoire de commander les dictionnaires pour les CM2 chez Develay, entreprise titulaire du marché. M. Girer se renseignera auprès des services de la CCD, il pense que non. M. Girer précise que le marché des fournitures passé pour la CCCD a été étendu à l'ensemble des communes de la nouvelle communauté de communes. La même question se pose pour les ouvrages commandés pour la médiathèque.
 - M. Girer donne compte-rendu de l'assemblée générale du SIEA. D'ici 2021 la totalité du département devrait être couvert par la fibre optique. Le coût de ces travaux est estimé à 650 millions dont 480 millions ne sont pas encore financés.
- La participation des EPCI, du département et de la région est évoquée. La région et le département ont missionné un cabinet extérieur pour réaliser une étude technique et financière avant de s'engager dans ce financement.
- M. Girer précise que les marchés engagés ne sont pas tous actuellement financés. En 2017, la contribution des communes va passer de 0,14 € par habitant à 3 euros par habitant.
- Des questions se posent quant au développement tout fibre. D'autres solutions techniques notamment pour le dernier kilomètre permettraient de réaliser des économies.

Le Secrétaire de Séance, Michel GIRER



Le Maire, Henri CORMORECHE

